

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES**

DIRECTION ADJOINTE DE L'ASSEMBLÉE
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Vannes, le 26 juin 2023

M. Xavier BERNE

Envoi par email :

data+request-43922-8d2985ce@madada.fr

Dossier suivi par :
Sandrine LE DÉVÉDEC – tél. 02 97 54 81 53
sandrine.ledevedec@morbihan.fr

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs – Notes de frais

Monsieur,

Par message réceptionné le 31 mai dernier, vous avez sollicité la communication des documents administratifs ci-après conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration :

- « les notes de frais de déplacements du président du conseil départemental (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de sa prise de fonctions à aujourd'hui,
- les notes de frais de restauration du président du conseil départemental (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de sa prise de fonctions à aujourd'hui,
- les notes de frais de représentation du président du conseil départemental (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de sa prise de fonctions à aujourd'hui ».

Je vous informe que le président n'a présenté aucune note de frais de déplacements, de restauration ou de représentation depuis son élection aux fonctions de président du conseil départemental du Morbihan le 1^{er} juillet 2021.

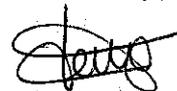
Je vous précise toutefois que, dans le cadre des deux mandats spéciaux délivrés au président par la commission permanente à l'occasion des Assises des départements de France organisées en décembre 2021 et octobre 2022, les frais de transport et de séjour de la délégation morbihannaise (le président accompagné de quatre conseillers départementaux) ont été pris directement en charge par le département.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental
et par délégation,*

*La personne responsable de l'accès aux documents
administratifs et des questions relatives à la réutilisation
des informations publiques*



Sandrine LE DÉVÉDEC